

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

Publié le 18 DEC. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° D2025_120

OBJET
OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
MISSION LOCALE
PLATEAU NORD VAL DE
SAÔNE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 9 décembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, M. JOUBERT, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme CRESPY, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, M. MEGEVAND, M. GUEDJ, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET

M. CIAPPARA (par proc. à Mme GOYER), Mme DEL PINO (par proc. à Mme FRIOLL), Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme VERNAY (par proc. à Mme WEBANCK), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), Mme GEHIN (par proc. à M. JOINT), Mme PATEL (par proc. à M. MICHON)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception
Reçu le 18 DEC. 2025

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20251215-D2025_120-DE

Rapport de : Fabien MANINI

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est un partenaire indispensable de la commune dans l'accompagnement des jeunes ayant quitté le système scolaire, afin de les orienter dans leur parcours professionnel. Chaque année, elle prend en charge de nombreux jeunes dans leurs recherches d'emploi,

d'orientation professionnelle ou de formation. Par ailleurs, elle leur propose un accompagnement global visant à les soutenir dans l'élaboration de leurs projets et à surmonter les difficultés de la vie courante.

« Tous Solidaires » est une action qui permet aux jeunes de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône de vivre une expérience collective à travers la réalisation d'un projet. Grâce à cette action, les participants identifient leurs capacités, se mobilisent et exploitent leurs potentiels, développant ainsi leur autonomie. Ils sont amenés à penser, agir et travailler par eux mêmes, pour, in fine, acquérir de nouvelles compétences.

Huit jeunes Caluirards ont bénéficié de ce dispositif au cours du mois de décembre 2025. Le parcours, sur une semaine, comprend plusieurs ateliers ayant pour fil conducteur les étapes relatives à la méthodologie de projet.

Le programme des ateliers est le suivant :

- Atelier 1 : Se rencontrer, créer du lien, apprendre à se connaître, mettre les jeunes au cœur du projet, poser un cadre de référence (valeur, engagement, intérêt général).
- Atelier 2 : Stimuler l'inspiration, ouvrir le champ des possibles, créer une intelligence collective, valider l'idée du projet solidaire et le nommer.
- Atelier 3 : Clarifier le projet, en définir les étapes et les actions, s'organiser en équipe.
- Atelier 4 : Appliquer le plan d'actions, préparer le projet, apprendre à anticiper.
- Atelier 5 : Jour J de réalisation du projet.
- Atelier 6 : Bilan du projet (évaluation, relecture) et suite de parcours (réaliser son bilan personnel « compétences, valeurs, qualités »).

Le budget global de l'action s'élève à 6 180 euros et la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône sollicite une participation de la Ville à hauteur de 4 000 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône dans le cadre de son projet « Tous Solidaires » ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 251 nature 65748 du budget de l'année en cours ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

